

Parrain, marraine, qui choisir ?

Journal Dimanche, Extrait de l'article « *Un engagement en 10 questions* »
d'Angélique Tasiaux, Numéro 40 Hebdomadaire 16 novembre 2025

1. Y a-t-il des conditions particulières pour être parrain ou marraine ?

Oui ! Cinq conditions sont explicitement requises par le droit canonique :

- avoir été choisi et être en capacité de remplir cette fonction :
 - avoir atteint l'âge de 16 ans sauf en cas d'exception validée par l'évêque diocésain, le curé ou le ministre du culte
 - être catholique
 - ne pas être sous le coup d'une peine canonique
 - n'être ni le père ni la mère du baptisé.

2. Ne peut-on vraiment pas choisir un parrain ou une marraine qui n'est pas chrétien ?

Le code de droit canonique est explicite : "Un baptisé qui appartient à une communauté ecclésiale non catholique ne sera admis qu'avec un parrain catholique, et alors seulement comme témoin du baptême." En d'autres mots, un parrain ou une marraine non catholique sera considéré comme un témoin du baptême, voire, plus communément, comme un parrain ou une marraine de cœur. Dans les fiches pratiques du Droit canonique, le canoniste Albert Jacquemin indique combien "l'Eglise ne conçoit pas le parrainage comme une simple fonction honorifique mais bien comme un engagement ecclésial impliquant la prise en charge spirituelle d'un baptisé".

3. Peut-on avoir deux parrains ou deux marraines ?

Voilà une interrogation bien contemporaine ! La réponse est... non ! On peut toutefois admettre qu'à côté d'une marraine, une autre femme soit présente en qualité de témoin chrétien du baptême. Par ailleurs, l'Eglise n'impose pas la présence d'un parrain et d'une marraine ; une seule personne suffit.

4. Faut-il nécessairement recourir à la famille ?

Non. Il est révolu le temps où les grands-parents étaient commis d'office pour les aînés de leurs petits-enfants. Longtemps, et encore de nos jours, la présence d'un parrain et d'une marraine permettait aussi de choisir un représentant des deux

branches familiales. Il n'y a pourtant là aucune obligation. Ce qui importe vraiment, c'est l'engagement spirituel de la personne choisie.